

# Mémoire d'Ingénieurs Canada présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

## Étude sur l'apprentissage par l'expérience et la préparation au marché du travail à l'intention des jeunes Canadiens

Les questions concernant le présent rapport doivent être envoyées directement à :

Joey Taylor  
Chef de pratique, Affaires publiques  
Ingénieurs Canada  
[joey.taylor@engineerscanada.ca](mailto:joey.taylor@engineerscanada.ca)  
613 232-2474, poste 213

## Aperçu

---

L'enseignement coopératif est une façon reconnue pour les étudiants de terminer des études postsecondaires avec l'expérience de travail pertinente et les compétences essentielles nécessaires pour réussir à des postes de premier échelon. Les occasions d'apprentissage coopératif facilitent le recrutement d'effectifs et permettent aux employeurs de former des étudiants dans des domaines où la pénurie de compétences dans le marché du travail est évidente<sup>1</sup>. Dans un marché compétitif, les stages coopératifs permettent à des personnes de se démarquer d'autres candidats qui ont obtenu un diplôme semblable sans avoir mené à terme un apprentissage intégré au travail. Les programmes coopératifs offrent à tous les étudiants l'occasion de faire croître leur réseau professionnel et d'acquérir les qualités humaines nécessaires pour réussir dans la profession recherchée, comme les compétences avancées en communication, les capacités de gestion du temps, la confiance en soi et le sens de l'organisation. Les programmes coopératifs jouent un rôle primordial dans la mise sur pied du réseau professionnel d'un étudiant tout en lui offrant des occasions d'acquérir une expérience professionnelle pertinente, guidant ce jeune Canadien et cette jeune Canadienne pendant leur transition des études postsecondaires au marché du travail.

Dans le marché du travail en génie au Canada, le besoin de remplacer les ingénieurs qui prennent leur retraite par des personnes qualifiées est croissant. À peu près 37 000 ingénieurs prendront leur retraite entre 2015 et 2019; 23 000 entre 2018 et 2020; et plus de 64 000 entre 2018 et 2025<sup>2</sup>. La profession d'ingénieur au Canada a besoin de leaders innovateurs pour notamment améliorer les infrastructures vieillissantes, faire valoir les technologies propres et dynamiser les soins de santé, tout en favorisant la prospérité économique et l'innovation mondiale. Le soutien des finissants d'un programme coopératif d'études postsecondaires en génie dans leur transition à la profession d'ingénieur permettra aux jeunes Canadiens de progresser plus rapidement vers la mi-carrière, et aux professionnels à mi-carrière de progresser vers les postes les plus élevés qui ont été laissés par les ingénieurs partis à la retraite. Les diplômés en génie qui ont mené à terme un stage coopératif ont déjà appliqué leurs connaissances à un domaine précis. Ces étudiants présentent des idées novatrices pour résoudre des problèmes complexes, ce qui permet à la profession d'ingénieur au Canada de rester à la fois pertinente et concurrentielle dans un marché mondial de plus en plus compétitif.

Ingénieurs Canada est persuadé que l'apprentissage par l'expérience peut guider les étudiants pendant la transition de l'école secondaire aux études postsecondaires, puis au marché du travail. Dans le présent mémoire, Ingénieurs Canada se concentrera sur le thème des programmes coopératifs et de l'apprentissage intégré au travail.

---

<sup>1</sup> Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (2012). « Work-integrated learning and postsecondary graduates: The perspective of Ontario employers ». Consulté le 20 décembre 2017 à [www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/WIL%20Employer%20Survey%20ENG.pdf](http://www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/WIL%20Employer%20Survey%20ENG.pdf).

<sup>2</sup> Ingénieurs Canada (2015). « Le marché du travail en génie au Canada : Projections jusqu'en 2025 ». Consulté le 20 décembre 2017 à [engineerscanada.ca/sites/default/files/Labour-Market-2015-fr.pdf](http://engineerscanada.ca/sites/default/files/Labour-Market-2015-fr.pdf).  
Mémoire au gouvernement du Canada au sujet de l'étude sur l'apprentissage par l'expérience et la préparation au marché du travail à l'intention des jeunes Canadiens, février 2018  
Ingénieurs Canada

## Définition de stage coopératif

---

Les stages coopératifs prennent souvent la forme d'un apprentissage intégré au travail qui alterne entre une expérience de travail parfois rémunéré et un volet d'apprentissage en classe. Ce programme d'apprentissage intégré au travail donne aux étudiants l'occasion d'appliquer les connaissances acquises en classe à un vrai environnement de travail. Les stages coopératifs permettent aux étudiants canadiens de passer harmonieusement de l'école au travail, plus particulièrement en offrant aux diplômés une expérience professionnelle et un réseau utile de relations professionnelles<sup>3</sup>.

Dans le marché du travail compétitif du Canada, un stage coopératif aide les finissants à acquérir l'expérience professionnelle dont ils ont besoin pour être admissibles à un poste de premier échelon. Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur a publié en 2014 un rapport dans lequel il souligne que la plupart des employeurs de l'Ontario exigent des candidats au moins une année d'expérience professionnelle; par comparaison, un quart des employeurs qui affichent des postes de premier échelon prennent en compte les candidats qui n'ont pas d'expérience de travail<sup>4</sup>. L'étude précise également qu'environ 60 % des candidats embauchés à un poste de premier échelon avaient au moins trois ans d'expérience professionnelle<sup>5</sup>. Ces statistiques démontrent de toute évidence la nécessité d'intégrer les stages coopératifs en génie aux établissements postsecondaires qui n'en ont pas actuellement afin d'enrichir l'expérience professionnelle des jeunes Canadiens et de les aider à effectuer la nécessaire transition entre les études postsecondaires et le marché du travail canadien.

Selon l'Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACDEC), on observe actuellement un nombre croissant de stages coopératifs au Canada. Selon le *sondage auprès des finissants en génie* de 2017 d'Ingénieurs Canada, 75 % des étudiants indiquent avoir participé à un stage ou à un stage coopératif pendant leurs études<sup>6</sup>. À peu près 55 universités, 26 collèges et trois instituts au Canada proposent ensemble près de 1 100 programmes coopératifs<sup>7</sup>. En ce qui concerne les stages coopératifs en génie au Canada, environ 37 % des bacheliers en génie ont obtenu leur diplôme d'un programme coopératif en 2010<sup>8</sup>. Au Canada, 24 établissements postsecondaires offrent des stages, obligatoires ou non, coopératifs ou non; c'est plus de 75 % des établissements qui proposent des programmes de génie agréés.

---

<sup>3</sup> Statistique Canada (2016). « Regards sur la société canadienne – la participation des diplômés du collégial et du baccalauréat aux programmes coopératifs ». Consulté le 22 décembre 2017 à [www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2016001/article/14692-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2016001/article/14692-fra.htm).

<sup>4</sup> Ibidem.

<sup>5</sup> Ibidem.

<sup>6</sup> Ingénieurs Canada (2017). « Sondage 2017 auprès des finissants en génie — Résultats nationaux : Finissants de 2017 ». Consulté le 10 janvier 2018 à [engineerscanada.ca/fr/rapports/rapport-sur-le-sondage-aupres-des-finissants-en-genie-2017/finissants-de-2017](http://engineerscanada.ca/fr/rapports/rapport-sur-le-sondage-aupres-des-finissants-en-genie-2017/finissants-de-2017).

<sup>7</sup> Tamburri, R. (2014). « Les programmes d'enseignement coopératif gagnent en popularité dans les universités canadiennes ». Consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à [www.affairesuniversitaires.ca/actualites/actualites-article/les-programmes-denseignement-cooperatif-gagnent-en-popularite-dans-les-universites-canadiennes](http://www.affairesuniversitaires.ca/actualites/actualites-article/les-programmes-denseignement-cooperatif-gagnent-en-popularite-dans-les-universites-canadiennes).

<sup>8</sup> Statistique Canada (2015). « Section 3 : Programmes coopératifs ». Consulté le 20 décembre 2017 à [www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/2014101/section03-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/2014101/section03-fra.htm).

Mémoire au gouvernement du Canada au sujet de l'étude sur l'apprentissage par l'expérience et la préparation au marché du travail à l'intention des jeunes Canadiens, février 2018  
Ingénieurs Canada

## Stages coopératifs : avantages pour les étudiants et les employeurs

---

De meilleures décisions en matière de choix de carrière, l'intégration plus harmonieuse au domaine d'intérêt choisi, la compréhension accrue des défis et des pratiques du monde réel que l'on peut appliquer à la formation universitaire et les résultats avantageux sur le marché du travail figurent parmi les avantages perçus des étudiants qui bénéficient de l'enseignement coopératif au Canada<sup>9</sup>.

### **Taux d'emploi positif après l'obtention du diplôme**

On peut observer les avantages des stages coopératifs dans le taux d'emploi des bacheliers. D'après Statistique Canada, environ 90 % des diplômés d'un programme de baccalauréat coopératif travaillent à temps plein, comparativement à seulement 83 % des personnes qui n'ont pas bénéficié de l'enseignement coopératif au baccalauréat<sup>10</sup>. Parmi les étudiants en génie interrogés au cours du *sondage auprès des finissants en génie* de 2017 d'Ingénieurs Canada, ceux qui ont participé à un stage coopératif pendant leurs études étaient plus susceptibles d'avoir un emploi avant d'obtenir leur diplôme, surtout en raison de l'aide reçue du réseau professionnel bâti pendant leur stage. À peu près 52 % des finissants en génie ont eu recours au mentor de leur stage coopératif pour décrocher un emploi<sup>11</sup>. Compte tenu du taux de chômage des jeunes Canadiens de 15 à 24 ans, qui s'élevait à 11,7 % en avril 2017, il est évident que les stages coopératifs sont essentiels pour guider ces jeunes vers un emploi à temps plein<sup>12</sup>.

L'Université de Waterloo illustre très bien comment un programme coopératif en génie peut soutenir un étudiant dans sa transition de l'enseignement postsecondaire à un emploi intéressant à temps plein. L'Université administre le plus important programme coopératif d'études postsecondaires en génie du genre au monde. L'établissement inscrit automatiquement les étudiants en génie à des programmes coopératifs obligatoires, où les étudiants acquièrent jusqu'à deux années d'expérience professionnelle pertinente tout en établissant des liens avec les meilleurs employeurs, en renforçant leurs compétences et en bâtissant un réseau professionnel. En 2011, environ 90,8 % des finissants en génie de l'Université avaient un emploi seulement six mois après avoir terminé leurs études, comparativement à 87,6 % des finissants en génie d'autres universités ontariennes qui n'ont peut-être pas mené à terme un stage

---

<sup>9</sup> Statistique Canada (2015). « Section 3 : Programmes coopératifs ». Consulté le 20 décembre 2017 à [www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/2014101/section03-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/2014101/section03-fra.htm).

<sup>10</sup> Statistique Canada (2015). « Section 3 : Programmes coopératifs ». Consulté le 20 décembre 2017 à [www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/2014101/section03-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/2014101/section03-fra.htm).

<sup>11</sup> Ingénieurs Canada (2016). « Sondage 2016 auprès des finissants en génie — Résultats nationaux ». Consulté le 10 janvier 2018 à [engineerscanada.ca/fr/rapports/sondage-2016-aupres-des-finissants-en-genie-resultats-nationaux](http://engineerscanada.ca/fr/rapports/sondage-2016-aupres-des-finissants-en-genie-resultats-nationaux).

<sup>12</sup> Statistique Canada (2017). « Enquête sur la population active, avril 2017 ». Consulté le 3 janvier 2018 à [www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/170505/dq170505a-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/170505/dq170505a-fra.htm).

<sup>14</sup> Université de Waterloo (2015). « Key Performance Indicators – University of Waterloo 2014 ». Consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à [uwaterloo.ca/institutional-analysis-planning/reports/ministry-training-colleges-and-universities-mtcu-key/key-performance-indicators-university-waterloo-2014](http://uwaterloo.ca/institutional-analysis-planning/reports/ministry-training-colleges-and-universities-mtcu-key/key-performance-indicators-university-waterloo-2014).

<sup>15</sup> Université Laurentienne (2017). « Facts & Figures: Key Performance Indicators by program 2016 ». Consulté le 22 janvier 2018 à [laurentian.ca/assets/files/2017-03-13%20-%20KPI%202008-2016%20Trends.pdf](http://laurentian.ca/assets/files/2017-03-13%20-%20KPI%202008-2016%20Trends.pdf).

coopératif<sup>13</sup>. Deux ans après la fin de leurs études, 95,2 % des diplômés en génie de l'Université de Waterloo travaillaient à temps plein<sup>14</sup>. Pour faire une comparaison, environ 89,5 % des diplômés en génie d'une université qui n'offre pas de stage coopératif travaillaient à temps plein deux ans après la fin de leurs études<sup>15</sup>.

Dans certaines provinces ou certains territoires, les stages coopératifs sont susceptibles de jouer un rôle important dans le cheminement vers l'obtention du permis d'exercice en génie au Canada. Aussi, les candidats qui ont demandé leur permis peuvent appliquer le temps consacré à leur stage coopératif aux quatre années d'expérience de travail exigées pour obtenir le permis. C'est propre à la profession d'ingénieur au Canada. En participant à un stage coopératif, un diplômé est beaucoup plus près d'obtenir son permis d'exercice et d'entamer la prochaine étape de sa carrière.

Ces statistiques montrent en outre que les programmes coopératifs rémunérés constituent un moyen de lutter efficacement contre le chômage chez les jeunes au Canada. Il serait bon de mettre en œuvre ces programmes dans tous les établissements postsecondaires pour guider les jeunes finissants canadiens vers un emploi intéressant.

### ***Meilleure concordance entre l'emploi et les études***

En 2010, les étudiants qui avaient mené à terme un stage coopératif étaient plus susceptibles de commencer un emploi lié à leur domaine d'études postsecondaires que les étudiants qui n'avaient pas participé à un tel stage. À peu près 87 % des étudiants qui ont mené à terme un stage coopératif entre 2009 et 2010 affirment qu'ils ont commencé à travailler dans un domaine comparable ou directement lié à leurs études postsecondaires<sup>16</sup>.

D'après le *sondage auprès des finissants en génie* d'Ingénieurs Canada, les étudiants soutiennent que les stages dans l'industrie ou les programmes coopératifs sont ceux qui ont eu la plus grande incidence sur leur cheminement pour devenir ingénieurs, alors que 52 % des diplômés précisent que ces programmes d'apprentissage intégré au travail en particulier ont eu de grandes retombées sur leur cheminement pour devenir ingénieur. Parmi ceux qui se sentent tout à fait prêts ou assez prêts à entrer sur le marché du travail en génie, 31 % des étudiants affirment que c'est surtout en raison de leur programme coopératif ou de leur stage de travail.

### ***Réduction de l'endettement étudiant***

La réduction de l'endettement étudiant figure également parmi les avantages déclarés des étudiants qui bénéficient de l'enseignement coopératif postsecondaire. Selon une étude menée en 2013 par Statistique Canada, les finissants d'un programme coopératif collégial devaient 14 200 \$ à la fin de leurs études, tandis que les finissants du collégial n'ayant pas suivi de programme coopératif devaient 1 100 \$ de plus<sup>17</sup>. Au niveau du baccalauréat, le montant de la dette contractée au moment de l'obtention du diplôme par les finissants d'un programme coopératif était de 24 400 \$, comparativement à 26 600 \$ pour ceux qui

---

<sup>16</sup> Statistique Canada (2015). « Section 3 : Programmes coopératifs ». Consulté le 20 décembre 2017 à [www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/2014101/section03-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/2014101/section03-fra.htm).

<sup>17</sup> Statistique Canada (2015). « Section 4 : Emprunts et dettes des étudiants ». Consulté le 27 décembre 2017 à [www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/2014101/section04-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/2014101/section04-fra.htm).

Mémoire au gouvernement du Canada au sujet de l'étude sur l'apprentissage par l'expérience et la préparation au marché du travail à l'intention des jeunes Canadiens, février 2018  
Ingénieurs Canada

n'avaient pas suivi un tel programme<sup>18</sup>. En 2010, les finissants des programmes collégiaux et de baccalauréat qui avaient participé à un stage coopératif avaient remboursé toute leur dette dans les trois années suivant la fin de leurs études, un jalon important pour aider les jeunes à obtenir une autonomie économique pendant leur transition vers le marché du travail<sup>19</sup>. Les programmes coopératifs rémunérés sont indispensables pour renforcer la capacité des diplômés à rembourser leur prêt étudiant après l'obtention de leur diplôme postsecondaire.

### ***Rémunération plus élevée des effectifs après l'obtention du diplôme***

L'obtention d'un emploi sûr, permanent et à temps plein après les études postsecondaires devient de plus en plus rare chez les jeunes Canadiens, ce qui marque alors le début d'un cheminement difficile vers l'autonomie économique. Statistique Canada indique que le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est presque deux fois celui de la population canadienne en général<sup>20</sup>. L'accès rapide à un cheminement de carrière traditionnel, surtout en passant par un stage coopératif, peut permettre aux jeunes étudiants d'obtenir l'autonomie économique dont ils ont besoin, ainsi que la sécurité économique qui échappe à de nombreux enfants du millénaire.

Il existe une corrélation directe entre les stages coopératifs postsecondaires et le potentiel de revenu des étudiants dans le marché du travail après leurs études, particulièrement parmi les bacheliers. Une étude réalisée par le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur auprès de quelque 10 000 diplômés de l'Ontario pendant six ans révèle que ceux qui ont acquis de l'expérience grâce à un programme coopératif gagnent 22,2 % de plus la première année que les étudiants qui n'ont pas bénéficié de l'enseignement coopératif<sup>21</sup>.

Grâce à ce revenu plus élevé, les diplômés d'un programme coopératif au Canada peuvent rembourser leur dette d'études plus rapidement que ceux qui n'ont pas participé à un stage coopératif. C'est en partie en raison du salaire horaire qu'un étudiant gagne pendant son stage de travail coopératif, en plus du revenu plus élevé qu'il touche dans le marché du travail après la fin de ses études.

### ***Avantages de l'enseignement coopératif pour les employeurs***

Selon le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, les employeurs de l'Ontario constatent les avantages des stages de travail coopératifs, notamment de meilleures relations entre les établissements d'enseignement postsecondaire et les employeurs, davantage de possibilités de démontrer leur volonté d'encourager les jeunes à entrer dans leur profession, l'augmentation de productivité des projets, des tâches et des rapports, de même que la simplification des processus de recrutement et de présélection des candidats<sup>22</sup>.

---

<sup>18</sup> Ibidem.

<sup>19</sup> Ibidem.

<sup>20</sup> CBC News (2017). « The millennial side hustle, not stable job, is the new reality for university grads ». Consulté le 11 janvier 2017 à [www.cbc.ca/news/business/millennial-jobs-education-1.4009295](http://www.cbc.ca/news/business/millennial-jobs-education-1.4009295).

<sup>21</sup> Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (2012). « Work-integrated learning and postsecondary graduates: The perspective of Ontario employers ». Consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à [www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/WIL%20Employer%20Survey%20ENG.pdf](http://www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/WIL%20Employer%20Survey%20ENG.pdf).

<sup>22</sup> Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (2012). « Work-integrated learning and postsecondary graduates: The perspective of Ontario employers ». Consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à [www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/WIL%20Employer%20Survey%20ENG.pdf](http://www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/WIL%20Employer%20Survey%20ENG.pdf).

Mémoire au gouvernement du Canada au sujet de l'étude sur l'apprentissage par l'expérience et la préparation au marché du travail à l'intention des jeunes Canadiens, février 2018  
Ingénieurs Canada

Non seulement les stages coopératifs procurent aux employeurs une offre hebdomadaire ou mensuelle d'étudiants motivés à l'esprit innovateur qui sont prêts à assumer des tâches avec une perspective nouvelle, mais les employeurs de certaines provinces, comme l'Ontario et le Québec, peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour l'éducation coopérative. Les gouvernements de l'Ontario et du Québec offrent tous deux ce crédit d'impôt aux entreprises qui embauchent des étudiants inscrits à un programme coopératif reconnu dans leur province respective. Le crédit d'impôt du gouvernement de l'Ontario se fonde sur les salaires et traitements versés à un étudiant qui fait un stage coopératif. Les sociétés et les organismes peuvent réclamer jusqu'à 25 % des dépenses admissibles, et les petites entreprises, jusqu'à 30 %. Le crédit maximal pour chaque stage est de 3 000 \$<sup>23</sup>.

Le gouvernement du Manitoba offre également aux employeurs admissibles un crédit d'impôt pour l'expérience de travail rémunérée équivalant à un pourcentage des salaires et traitements versés à certains types d'employés stagiaires et de nouveaux diplômés qui travaillent au Manitoba. La mesure incitative en faveur du recrutement d'un étudiant inscrit à un programme d'enseignement coopératif et le volet pour l'apprentissage au secondaire ont été bonifiés et élargis pour faciliter l'ajout de stages rémunérés et de formations en cours d'emploi à l'intention des élèves. Le nouveau volet d'aide aux étudiants d'un programme coopératif postsecondaire au Manitoba fournira un crédit d'impôt remboursable équivalant à 15 % des traitements et des salaires admissibles, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par étudiant<sup>24</sup>.

## Recommandations au gouvernement fédéral

---

### ***Soutien aux stages coopératifs rémunérés en génie au niveau postsecondaire***

Le besoin de remplacer au Canada les ingénieurs qui prennent leur retraite se fait de plus en plus sentir. Ceci est particulièrement vrai en génie civil, mécanique, électrique, électronique et informatique<sup>25</sup>. Le soutien des finissants d'un programme coopératif d'études postsecondaires en génie dans leur transition à la profession d'ingénieur permettra aux jeunes Canadiens et Canadiennes de rattraper plus rapidement les professionnels de mi-carrière, et à ces derniers de progresser vers des postes plus élevés qui ont été laissés par les ingénieurs partis à la retraite. Ce sera primordial pour favoriser la résorption d'une éventuelle pénurie de compétences dans la profession d'ingénieur.

Étant donné que seuls 24 établissements d'enseignement postsecondaire offrent des stages coopératifs aux étudiants en génie au Canada, il apparaît clairement que le gouvernement fédéral doit continuer de collaborer avec la profession d'ingénieur et les établissements postsecondaires de tout le Canada pour appuyer la création de programmes coopératifs rémunérés en génie dans les établissements où ils n'existent pas. Les stages coopératifs rémunérés en génie sont essentiels pour alléger le fardeau économique auquel les jeunes Canadiens pourraient être confrontés à leur entrée sur le marché du travail canadien.

---

<sup>23</sup> Gouvernement de l'Ontario (2017). « Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative ». Consulté le 9 janvier 2018 à [www.fin.gov.on.ca/fr/credit/cetc/index.html](http://www.fin.gov.on.ca/fr/credit/cetc/index.html).

<sup>24</sup> Gouvernement du Manitoba (2017). « Crédits d'impôt sur les bénéfices des sociétés ». Consulté le 12 janvier 2018 à <https://www.gov.mb.ca/finance/business/ccredits.fr.html>.

<sup>25</sup> Ingénieurs Canada (2015). « Le marché du travail en génie au Canada : Projections jusqu'en 2025 ». Consulté le 20 décembre 2017 à [engineerscanada.ca/sites/default/files/Labour-Market-2015-fr.pdf](http://engineerscanada.ca/sites/default/files/Labour-Market-2015-fr.pdf).

Mémoire au gouvernement du Canada au sujet de l'étude sur l'apprentissage par l'expérience et la préparation au marché du travail à l'intention des jeunes Canadiens, février 2018  
Ingénieurs Canada

Pour appuyer ces efforts, la première mesure que le gouvernement fédéral doit prendre consiste à modifier sa Stratégie emploi jeunesse pour faire valoir les programmes de génie axés sur la carrière qui sont associés à des ministères et organismes fédéraux. Actuellement, la Stratégie emploi jeunesse s'attache essentiellement à faire connaître aux jeunes les programmes et initiatives en sciences et en technologie, les initiatives d'ingénierie étant presque totalement négligées. Voici deux exemples de ces programmes ciblés : le Programme des jeunes stagiaires d'Horizons Sciences d'Environnement Canada et le Programme de stages en sciences et technologie de Ressources naturelles Canada<sup>26</sup>. Le gouvernement fédéral doit revoir la Stratégie emploi jeunesse et offrir un volet reliant un de ses ministères ou organismes à un programme de génie centré sur les jeunes.

### ***Subventions fédérales pour favoriser les programmes coopératifs en génie***

Le gouvernement fédéral devrait offrir à l'ensemble des employeurs canadiens des subventions salariales pour les nouveaux stages coopératifs en génie de niveau postsecondaire. Dans son étude de 2012, le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur indique que les mesures incitatives financières agissent grandement sur la probabilité que les employeurs embauchent des étudiants dans le cadre d'un programme d'études coopératif. En affectant des subventions salariales aux stages coopératifs, les employeurs d'ingénieurs en apprendront davantage sur les programmes coopératifs en génie et profiteront du regard neuf des étudiants qu'ils forment. Les étudiants en génie qui sont mieux préparés à entrer dans la profession contribueront quant à eux à la croissance économique et au programme d'innovation du Canada.

### ***Ouvrir les stages coopératifs en génie aux étudiants étrangers***

Ingénieurs Canada appuie l'actuelle subvention salariale bonifiée du Programme d'apprentissage en milieu de travail pour les étudiants (PAIMTE), destinée aux nouveaux arrivants. Ingénieurs Canada encourage le gouvernement fédéral à ouvrir le PAIMTE, plus particulièrement en ce qui concerne les stages coopératifs en génie, aux étudiants étrangers inscrits à un programme agréé d'études postsecondaires en génie. Le Bureau canadien de l'éducation internationale affirme dans son rapport de 2016 qu'environ 51 % des étudiants formés à l'étranger ont l'intention de présenter une demande de résidence permanente au Canada. Pour ce qui est des étudiants étrangers qui ont obtenu un diplôme en génie au Canada, cette proportion est sensiblement plus élevée. Selon le *sondage auprès des finissants en génie* de 2017 d'Ingénieurs Canada, 68 % des étudiants étrangers en génie qui ne sont pas résidents permanents du Canada affirment qu'ils souhaitent y rester après la fin de leurs études, tandis que 10 % indiquent qu'ils projettent de quitter le Canada<sup>27</sup>. Ces résultats demeurent inchangés depuis trois ans.

En élargissant l'accès à la subvention salariale du PAIMTE, les jeunes formés à l'étranger sont susceptibles de réussir leur transition vers le marché du travail canadien, notamment parce qu'ils peuvent participer à des stages coopératifs au Canada pendant leurs études.

---

<sup>26</sup> Gouvernement du Canada (2017). « Stratégie emploi jeunesse ». Consulté le 4 janvier 2018 à

[www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/strategie-emploi-jeunesse.html](http://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/strategie-emploi-jeunesse.html).

<sup>27</sup> Ingénieurs Canada (2017). « Sondage 2017 auprès des finissants en génie — Résultats nationaux : Finissants de 2017 ». Consulté le 10 janvier 2018 à [engineerscanada.ca/fr/rapports/rapport-sur-le-sondage-aupres-des-finissants-en-genie-2017/finissants-de-2017](http://engineerscanada.ca/fr/rapports/rapport-sur-le-sondage-aupres-des-finissants-en-genie-2017/finissants-de-2017).

Mémoire au gouvernement du Canada au sujet de l'étude sur l'apprentissage par l'expérience et la préparation au marché du travail à l'intention des jeunes Canadiens, février 2018  
Ingénieurs Canada



### ***Création d'une base de données nationale sur l'enseignement coopératif en génie au Canada***

Il faut que l'information sur l'incidence des stages coopératifs en génie sur le marché du travail et l'économie du Canada soit facilement accessible aux décideurs, aux entreprises, aux étudiants et aux établissements d'enseignement. Au Canada, les sources de données présentent des lacunes notables; l'information qu'elles fournissent n'est utile qu'à court terme lorsqu'on fait référence à l'information cruciale sur le marché du travail, comme le taux de chômage chez les jeunes après les études postsecondaires<sup>28</sup>. Il serait crucial de disposer d'une base de données nationale sur le taux d'emploi des étudiants en génie de niveau postsecondaire qui ont suivi un programme coopératif pour aider les jeunes à réussir leur transition vers le marché du travail canadien.

Des enquêtes nationales sur les diplômés ont déjà été réalisées, mais la majorité d'entre elles n'ont pas fourni les renseignements détaillés, précis, cohérents, complémentaires et récents sur les résultats des diplômés qui sont nécessaires<sup>29</sup>. Des données de base nationales sur l'incidence de l'enseignement coopératif permettraient aux intervenants de suivre la progression des stages coopératifs au Canada tout en analysant simultanément les résultats des étudiants qui y ont participé.

---

<sup>28</sup> Finnie, R. et coll. (2016). « Barista or better? New evidence on the earnings of post-secondary education graduates: A tax linkage approach – Executive summary ». Consulté le 3 janvier 2018 à [static1.squarespace.com/static/5557eaf0e4b0384b6c9b0172/t/5796ca2be58c6252c0d41d3b/1469499948%20298/EPRI-ESDC+Tax+linkage\\_Exec+Sum.pdf](http://static1.squarespace.com/static/5557eaf0e4b0384b6c9b0172/t/5796ca2be58c6252c0d41d3b/1469499948%20298/EPRI-ESDC+Tax+linkage_Exec+Sum.pdf).

<sup>29</sup> Finnie, R. (2016). « Barista or better? New evidence on the earnings of post-secondary education graduates: A tax linkage approach ». Consulté le 3 janvier 2018 à [www.iariw.org/dresden/finnie.pdf](http://www.iariw.org/dresden/finnie.pdf).  
Mémoire au gouvernement du Canada au sujet de l'étude sur l'apprentissage par l'expérience et la préparation au marché du travail à l'intention des jeunes Canadiens, février 2018  
Ingénieurs Canada